

---

**Présidence : Allemagne**

## **954<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 16 septembre 2020 (Neuer Saal, par visioconférence)

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 16 h 30

2. Présidente : Ambassadrice G. Bräutigam

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités de cette séance mixte du FCS conduite durant la pandémie de Covid-19 conformément au document FSC.GAL/83/20.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC) ET LES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (SMC) : « VINGT ANS DES DOCUMENTS DE L'OSCE SUR LES ALPC ET LES SMC – VINGT ANS DE PROJETS D'ASSISTANCE DU POINT DE VUE D'UN DONATEUR ET D'UN BÉNÉFICIAIRE »**

- *Exposé de M<sup>me</sup> J. Balfoort, Directrice de la politique de sécurité et de défense, Service européen pour l'action extérieure*
- *Exposé de M<sup>me</sup> L. Mojsovska Petrova, Cheffe du Département des armes, des explosifs et des substances dangereuses, Point de contact national, Commission nationale des armes légères et de petit calibre, Ministère de l'intérieur de la République de Macédoine du Nord*
- *Exposé du Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje*

- *Exposé de M. M. Bleinroth, Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'OSCE, jusqu'en août 2020 Chef de la Division du désarmement classique, de la maîtrise des armements et des MDCS au Ministère fédéral allemand des affaires étrangères*

Présidente, M<sup>me</sup> J. Balfort, M<sup>me</sup> L. Mojsavska Petrova (FSC.DEL/186/20 OSCE+), Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje, Allemagne (FSC.DEL/194/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/196/20), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/195/20), Belarus (FSC.DEL/187/20 OSCE+), Royaume-Uni, Suisse (FSC.DEL/188/20 OSCE+), Turquie (FSC.DEL/199/20 OSCE+), Azerbaïdjan (annexe 1), Arménie (annexe 2), Ukraine, Kirghizistan, Hongrie (annexe 3), Bosnie-Herzégovine (également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord et de la Serbie) (FSC.DEL/193/20 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Monténégro (annexe 4), Fédération de Russie (annexe 5), Macédoine du Nord, Présidente du Groupe informel des Amis sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 6), Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles (Autriche) (annexe 7), Serbie (annexe 8)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/191/20) (FSC.DEL/191/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/197/20), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Canada, Fédération de Russie (annexe 9), Allemagne-Union européenne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercice militaire « Zebra Sword », devant être effectué du 25 octobre au 11 novembre 2020* : Allemagne, Pays-Bas
- b) *Exercice militaire « Baccarat 2020 », qui se tient du 14 au 25 septembre 2020* : France
- c) *Exercice militaire « Silver Arrow 2020 », devant être effectué du 18 septembre au 2 octobre 2020* : Lettonie
- d) *Suspension temporaire par la Serbie de ses activités militaires avec l'ensemble de ses partenaires pour les six mois à venir* : Serbie (annexe 10)

e) *Questions de protocole* : Grèce

4. Prochaine séance :

Mercredi 23 septembre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence



---

**954<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE**

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise souhaite une chaleureuse bienvenue à nos orateurs principaux à la séance du FCS d'aujourd'hui et les remercie de leurs exposés intéressants et instructifs. Nous félicitons la Présidence allemande du FCS d'avoir attaché une grande importance au domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). Le Dialogue de sécurité qui a été consacré à ce sujet aujourd'hui est de nature à donner un nouvel élan à nos efforts de lutte contre les menaces liées à l'accumulation et à la dissémination excessives et déstabilisatrices des ALPC et des SMC, de même que la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, qui aura lieu en octobre. Pour réaliser cet objectif, nous avons besoin de discussions franches et d'un engagement constructif de la part de tous les États participants.

En tant qu'organisme de sécurité régionale au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est bien placée pour prendre des mesures efficaces visant à combattre les menaces liées aux ALPC et aux SMC dans sa zone géographique. Cela devrait venir compléter les efforts internationaux menés par les Nations Unies dans ce domaine, notamment par la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Depuis l'adoption des documents de l'OSCE sur les ALPC en 2000 et sur les SMC en 2003, l'Organisation a beaucoup fait pour rationaliser les normes et les pratiques optimales ainsi que pour élargir et consolider le cadre normatif dans ces domaines. Les projets d'assistance pratique sont l'un des domaines importants dans lesquels l'OSCE a des acquis solides. Les menaces persistantes posées par l'accumulation et la prolifération excessives et déstabilisatrices des ALPC et des SMC continuent toutefois de détériorer la sécurité dans l'espace de l'OSCE. La mise en œuvre intégrale, dans la lettre et l'esprit, des engagements énoncés dans les décisions et documents pertinents de l'OSCE, ainsi que les mesures pratiques prises à cette fin, sont indispensables pour faire face à ces menaces et combler nos écarts régionaux conformément aux normes mondiales.

L'un des domaines essentiels dans lesquels l'OSCE doit encore réaliser son potentiel et apporter une contribution concrète aux efforts internationaux est l'action contre le transfert

illicite et le détournement des ALPC et des SMC. Il s'agit là d'une question particulièrement sensible pour les États participants touchés par des conflits armés non résolus qui sont survenus à la suite de violations flagrantes des normes et principes fondamentaux du droit international ainsi que des principes de l'Acte final de Helsinki. L'accumulation illégale et la prolifération des ALPC et des SMC au moyen de transferts illicites et de détournements vers les territoires occupés azerbaïdjanais continuent de constituer une grave préoccupation en matière de sécurité et une menace pour la stabilité dans notre région. Cela contribue à maintenir l'occupation des territoires azerbaïdjanais, à prolonger le conflit et à compromettre les efforts réalisés pour trouver un règlement pacifique, à exacerber la violence et à menacer la vie des civils.

L'OSCE doit prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir et combattre les transferts illicites et le détournement d'ALPC et de SMC. Avant d'autoriser des transferts d'armes, les États participants devraient examiner les risques et les menaces que ces transferts posent dans les situations de conflit et évaluer comment ils contribuent à l'occupation des territoires internationalement reconnus des États. Le fait que des ALPC et des munitions conventionnelles fabriquées dans les États participants de l'OSCE se retrouvent sur le territoire d'un autre État participant sans le consentement de ce dernier devrait alarmer tant les pays producteurs que les pays de transit.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est de la plus haute importance, pour l'ensemble de l'espace de l'OSCE, de réagir à ces menaces. Cette tâche devrait donc rester une priorité absolue de l'OSCE et il convient de poursuivre les efforts axés sur les résultats pour l'intégrer dans son organe normatif et ses activités programmatiques, conformément aux normes mondiales.

En outre, la semaine dernière, lors de la session d'ouverture du FCS sous la Présidence de l'Allemagne, nous avons soulevé la question de la fourniture accrue d'armes et d'équipements militaires à l'Arménie, qui contribue à sa politique d'agression et d'occupation de territoires azerbaïdjanais. À cet égard, nous demandons à nouveau aux États participants d'envisager de suspendre les exportations d'armes et de matériel militaire vers l'Arménie jusqu'à ce que celle-ci retire ses forces armées des territoires occupés azerbaïdjanais et mette fin à sa politique d'agression.

Dans le même esprit, nous avons communiqué la semaine dernière notre position concernant une demande faite par l'Arménie pour un projet d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC. Permettez-moi de rappeler que l'Azerbaïdjan est fermement opposé à toute augmentation ou renforcement des capacités militaires de cet État agresseur et n'est donc pas en mesure de soutenir un quelconque projet d'assistance demandé à cette fin.

Pour terminer, nous remercions une fois de plus nos orateurs invités de leurs précieuses contributions au Dialogue de sécurité d'aujourd'hui et leur souhaitons plein succès dans leurs futures entreprises.

Merci, Madame la Présidente.



---

**954<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Madame la Présidente,

La délégation arménienne se joint aux autres pour remercier les orateurs de leurs exposés qui donnent matière à réflexion. Nous remercions également la Présidence allemande du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir inscrit des questions relatives aux armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi qu'aux stocks de munitions conventionnelles (SMC) à l'ordre du jour du Dialogue de sécurité et d'avoir préparé la note de réflexion comportant quelques idées directrices. Cette séance est une bonne occasion d'échanger des idées et des points de vue sur l'état actuel de la mise en œuvre de nos engagements avant la réunion du Conseil ministériel de Tirana et de rappeler que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

L'Arménie a toujours soutenu qu'il importait d'assurer la maîtrise des ALPC et des SMC, car cela peut contribuer à une sécurité globale et indivisible dans l'espace de l'OSCE. Notre délégation a toujours participé de manière constructive à la définition des engagements et mise en place des activités liés aux ALPC et aux SMC. À cet égard, il est particulièrement important qu'au cours des deux dernières décennies, l'OSCE ait élaboré un grand nombre de documents qui traitent des questions liées aux ALPC et aux SMC et ait acquis les compétences nécessaires pour fournir une assistance aux États participants.

Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, nous continuons d'observer des tendances inquiétantes. À cet égard, nous voudrions souligner tout particulièrement les défis posés par l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'ALPC, qui continue d'exacerber la situation en matière de sécurité et de menacer la vie des personnes, notamment celles qui résident dans des zones touchées par des conflits ou des zones frontalières.

Dans ce contexte particulier, l'Azerbaïdjan continue à accumuler de manière excessive et déstabilisatrice des ALPC, ce qui constitue une grave source de préoccupation pour la sécurité de mon pays. Les violations du cessez-le-feu commises par l'Azerbaïdjan le long de la frontière d'État avec la République d'Arménie et le long de la ligne de contact avec la République de l'Artsakh ont été principalement perpétrées au moyen d'ALPC. La violation la plus récente et la plus scandaleuse a été constatée au lendemain du rétablissement du cessez-le-feu, qui a suivi la période d'agression azerbaïdjanaise de juillet, lorsqu'un soldat

arménien a été abattu par des tireurs embusqués. Dans ce contexte, il convient de noter que la partie azerbaïdjanaise rejette depuis de nombreuses années les propositions visant à retirer les tireurs embusqués des positions de première ligne.

Madame la Présidente,

Pour en revenir à la note de réflexion diffusée par la Présidence allemande du FCS, nous aimerions évoquer certaines des idées directrices et faire part de notre expérience concernant la mise en œuvre des projets d'assistance.

En 2015, la République d'Arménie a soumis à l'OSCE, en application du Document sur les SMC, une demande d'assistance visant à mettre en œuvre un projet dans le domaine des ALPC et des SMC, dans le but d'améliorer les normes de sécurité de deux sites de stockage de la République d'Arménie en conformité avec les pratiques optimales de l'OSCE.

À notre grand regret, le processus a été interrompu en raison de la position politisée et infondée de l'Azerbaïdjan. À cet égard, nous voudrions rappeler au Forum que le point de référence pour la Présidence du FCS, le Secrétariat de l'OSCE et, en son sein, la Section d'appui au FCS, concernant le traitement des demandes d'assistance des États participants, réside dans les engagements convenus et, dans ce cas particulier, dans le Document de l'OSCE sur les SMC, qui prévoit que tout État participant ayant identifié un risque pour la sécurité peut demander l'assistance de la communauté internationale par l'intermédiaire de l'OSCE. En outre, s'agissant de la procédure à suivre pour l'examen d'une demande d'assistance, il est également indiqué dans ce Document que pour amorcer la réponse de l'OSCE à la demande, le Président du Forum, en étroite coopération avec la Troïka du Forum et le Président en exercice, entamera des consultations, en informant le Forum selon que de besoin, et pourra solliciter des informations et/ou des précisions complémentaires auprès de l'État participant qui a présenté la demande. Ces activités pourront comporter l'organisation d'une visite initiale dans le cadre de laquelle une étude de préfaisabilité pourra être effectuée.

Comme chacun sait, au cours des dernières années, la partie arménienne a fourni des éclaircissements aux États participants, tant par écrit que lors des réunions de consultation. Nous avons également soumis une invitation à organiser une étude de préfaisabilité, qui ne nécessite en aucun cas un consensus. À cet égard, Madame la Présidente, je voudrais rappeler que la demande que nous avons adressée aux présidences du FCS d'informer le Forum sur les mesures prises dans le cadre de la demande d'assistance de l'Arménie n'a pas encore été traitée et est toujours valable.

Dans ce contexte, nous voudrions ajouter qu'aucun engagement pris dans le cadre de l'OSCE n'exige une décision consensuelle à un quelconque stade des projets d'assistance en matière d'ALPC et de SMC. Nous sommes très heureux que, lors des précédentes séances du FCS et de la séance en cours, l'Azerbaïdjan ait enfin révélé sa position concernant le projet d'assistance de l'Arménie, confessant ainsi la vérité des faits que notre délégation présente depuis tant d'années. Ainsi, si la position de l'Azerbaïdjan continue à entraver la mise en œuvre de notre demande, les États participants de l'OSCE devraient être avertis du fait que les engagements que nous prenons peuvent facilement être abandonnés au profit de manipulations politiques.

Madame la Présidente,

En conclusion, permettez-moi de souligner que notre position à l'égard de toute nouvelle activité dans le domaine des ALPC et des SMC sera fondée sur la mise en œuvre pratique de nos engagements dans la lettre et dans l'esprit, malgré les obstacles artificiels placés sur notre chemin. Cela permettra également d'améliorer de manière décisive et concrète la phase de conception des projets.

À la suite de la déclaration que vient de faire la délégation azerbaïdjanaise, nous voudrions souligner que nous avons traité ses allégations répétées et infondées à la dernière séance du FCS, dans le document publié sous la cote FSC.DEL/174/20. Pour gagner du temps, je m'abstiendrai de répéter notre déclaration et je recommanderai simplement à la délégation azerbaïdjanaise de la relire.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal du jour.

Merci.



---

**954<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION HONGROISE**

Madame la Présidente,

La Hongrie considère la mise en œuvre des projets de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) comme l'un des fleurons de notre Organisation. Les réalisations dans ce domaine sont incontestables : des milliers d'ALPC et de tonnes de munitions conventionnelles ont été détruites avec l'aide de l'OSCE, ce qui a rendu la vie des citoyens de l'espace de l'OSCE plus sûre, créé des conditions favorables à la croissance économique et favorisé le développement social et infrastructurel.

Notre engagement dévoué au long cours dans ce domaine est également démontré par le fait que la Hongrie a mis à disposition, à la demande de 22 présidences du FCS, un coordonnateur du FCS pour les projets sur les ALPC et les SMC pendant six ans.

Madame la Présidente,

La stabilité et la sécurité des Balkans occidentaux est l'une des priorités les plus importantes de la Hongrie. C'est pourquoi nous considérons que les travaux menés par l'OSCE en vue de soutenir les pays de la région sont fondamentaux. Ces travaux et l'assistance de l'OSCE ne seraient pas possibles sans le dévouement et l'engagement des États participants.

Par conséquent, j'ai le plaisir de vous informer que le Ministère hongrois de la défense a décidé, en tant que fervent partisan de cette entreprise commune, de faire don d'un montant total de 250 000 euros aux programmes des projets d'assistance menés par l'OSCE en matière d'ALPC et de SMC en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

Sur cette somme, 165 000 euros serviront à améliorer la sécurité et la sûreté des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine, en particulier à moderniser et à équiper la garde et les autres installations des futurs sites de stockage de Krupa et Kula.

Au Monténégro, 85 000 euros sont alloués à l'atténuation des risques de sécurité et de sûreté liés aux ALPC et aux SMC, en particulier à l'appui de la mise en place d'un cadre de

surveillance des SMC grâce à l'aménagement et à l'équipement des installations de formation du Ministère de la défense et des forces armées.

Nous souhaitons tout le succès possible à nos collègues responsables de la mise en œuvre de ces projets au sein de la Section d'appui au FCS du Centre de prévention des conflits et des ministères bosnien et monténégrin de la défense.

Merci, Madame la Présidente.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



---

**954<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MONTÉNÉGRINE**

Madame la Présidente,

Nous remercions la Hongrie de son soutien continu et son don généreux et opportun, qui est d'autant plus précieux en cette période difficile où la pandémie de Covid-19 frappe de plein fouet la santé et l'économie de nos pays. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous les États participants qui ont soutenu le Monténégro dans le cadre de précédents projets, et pour dire que nous attendons avec intérêt que de nouveaux projets voient le jour.

Depuis que le Monténégro a retrouvé son indépendance en 2006, les questions liées aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC) occupent une place prioritaire pour mon pays. Le Monténégro reconnaît et utilise les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles comme des guides essentiels pour l'élaboration d'un cadre normatif national, ainsi que les guides complémentaires des pratiques optimales pour mettre en œuvre les engagements internationaux et atteindre les objectifs nationaux.

Au cours des 14 dernières années, le Monténégro, avec le soutien de l'OSCE et de ses États participants, du PNUD, de l'UE, de l'OTAN et d'autres partenaires, a accompli de nombreuses tâches dans le cadre de son programme de démilitarisation MONDEM et de divers projets complémentaires, tous menés dans le but d'instaurer et de maintenir un meilleur climat de sécurité. Les résultats de ces activités, qui sont visibles et concrets, contribuent directement à la sûreté et à la sécurité tant au Monténégro qu'au-delà de ses frontières.

En coopération avec l'OSCE et le PNUD, le Monténégro a mené à bien le programme MONDEM en décembre 2018.

Depuis son lancement en 2007 jusqu'à sa conclusion, le programme a permis de détruire 3 300 tonnes d'armes lourdes, de neutraliser 1 800 tonnes de munitions excédentaires, obsolètes et dangereuses, et d'éliminer 128 tonnes de matières toxiques en toute sécurité. En outre, les infrastructures ont été modernisées dans un certain nombre de dépôts de munitions.

Au vu des résultats obtenus, la communauté internationale a estimé que le programme MONDEM était l'un des projets les plus concluants dans ce domaine.

Il y a un an, conscient du fait qu'accorder l'attention voulue aux ALPC et aux SMC était un processus continu, le Monténégro a soumis une demande officielle relative à un nouveau projet d'assistance. En outre, afin d'atteindre des normes encore plus élevées dans ce domaine complexe, il a fixé des tâches supplémentaires hautement prioritaires pour la période à venir :

- La formation du personnel aux procédures de gestion, de manipulation et de stockage sécurisé des munitions, dont le coût est estimé à environ 15 000 euros ;
- La poursuite de la reconstruction de l'entrepôt « Brezovik » à Nikšić, dont le coût est estimé à 1,665 million d'euros ;
- La reconstruction de l'entrepôt « Nova Lokacija » à Pljevlja, dont le coût est estimé à 121 000 euros ;
- La destruction d'une centaine de tonnes de munitions excédentaires, dont le coût est estimé à 200 000 euros.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je tiens à exprimer notre volonté de mettre en commun les enseignements tirés des projets précédents et remercier une nouvelle fois la Hongrie d'avoir annoncé son don, que nous considérons comme une confirmation de la confiance mutuelle et de sa volonté de soutenir les efforts du Monténégro pour poursuivre les progrès dans ce domaine.

Je vous prie de bien vouloir annexer ma déclaration au journal du jour.

Je vous remercie.



---

**954<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Nous tenons nous aussi à remercier la Présidence allemande d'avoir organisé cette séance pour célébrer le vingtième anniversaire des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et sur les stocks de munitions conventionnelles (SMC). Nous considérons que c'est une bonne occasion de réaffirmer leur importance et de réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité de leur mise en œuvre. Nous sommes reconnaissants aux distingués orateurs principaux de leurs exposés particulièrement instructifs.

La Fédération de Russie partage les préoccupations de la communauté internationale à propos de la dissémination incontrôlée des ALPC et préconise de continuer à consolider les efforts déployés à l'échelle mondiale pour contrer cette dangereuse tendance. Le trafic illicite d'armes reste la principale source de revenus des groupes terroristes et extrémistes et l'un des principaux facteurs de l'expansion et de l'exacerbation des conflits. Malgré quelques progrès réalisés dans un certain nombre de domaines, de sérieux efforts restent nécessaires pour améliorer fondamentalement la situation aux fins de mettre un terme au trafic illicite d'ALPC dans le monde entier.

Dans ces circonstances, la mise en œuvre des principes énoncés dans les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC prend une importance particulière. Les activités pratiques menées par l'Organisation pour aider les États participants dans la gestion de leurs stocks de petites armes et de munitions contribuent de façon concrète à l'exécution des engagements mondiaux des Nations Unies à prévenir l'accumulation déstabilisatrice des ALPC et leur dissémination incontrôlée.

Nous pensons que le débat d'aujourd'hui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) est conforme à la Déclaration adoptée au Conseil ministériel de Milan en 2018, compte tenu de l'importance que revêtent les activités de projet pour établir des normes et des meilleures pratiques dans le domaine des ALPC et des SMC. Nous nous félicitons à cet égard du fait que les États participants intéressés poursuivent leur travail d'actualisation des guides des meilleures pratiques de l'OSCE et comptons sur une collaboration efficace dans ce domaine. Dans les conditions actuelles de fonctionnement du

FCS, ce travail est d'autant plus nécessaire, en particulier comme facteur pour façonner un programme positif.

Nous prenons note de la poursuite de l'initiative franco-allemande de coordination des donateurs concernant le trafic des armes à feu dans les Balkans occidentaux. La feuille de route correspondante n'a pas encore été mise en œuvre intégralement et elle est destinée à être utilisée jusqu'en 2024. Nous ne devons cependant pas oublier que le problème du trafic illicite d'ALPC est particulièrement aigu dans les régions où les organismes chargés de l'application de la loi ont relâché leur contrôle et où les niveaux de corruption, de chômage et de criminalité organisée sont élevés. Nous serions reconnaissants aux distinguées délégations française et allemande de bien vouloir à l'avenir informer le Forum de l'état d'avancement de leur grand projet.

S'agissant de l'influence du commerce illicite d'ALPC sur la sécurité européenne, il convient de mentionner la situation en Ukraine, où la présence parmi les civils de quantités importantes d'armes non enregistrées demeure une menace majeure. Il existe, *de facto*, un marché noir pour les armes dans le pays. Selon des informations du Bureau du Procureur général d'Ukraine, c'est un marché de quelque cinq millions d'armes. Qui plus est, le commerce illicite est alimenté dans une importante mesure par une partie de l'arsenal utilisé par l'armée ukrainienne dans la zone du conflit armé dans le Donbass. D'après des statistiques du Ministère de l'intérieur ukrainien, un peu plus de 16 000 armes ont été volontairement remises à l'État en 2019, les forces de l'ordre elles-mêmes n'en ayant saisi que près de 2 000. Ce sont là des chiffres des plus significatifs. Jusqu'à présent, les organismes locaux chargés de l'application de la loi en Ukraine ne sont pas parvenus à obtenir des résultats tangibles dans la lutte contre les crimes liés au trafic illégal d'armes, en particulier en raison de la corruption chronique. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le fait que, depuis le début de l'opération punitive menée par le Gouvernement ukrainien contre la population du Donbass en 2014, c'est-à-dire depuis maintenant presque sept ans, les morts et les blessés par des tirs d'armes de petit calibre sont en grande majorité des citoyens de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

Les assurances données par le Gouvernement ukrainien de sa transparence dans les transferts d'armes classiques sont sujettes à caution. La décision adoptée en 2015 par le Cabinet des ministres ukrainiens de se retirer de l'accord conclu avec le Gouvernement de la Fédération de Russie sur l'échange d'informations à propos des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) Iгла et Strela lorsque ceux-ci sont exportés vers des pays tiers ou importés de ces derniers en est un exemple typique. Nous demandons instamment à l'Ukraine de ne pas lier la mise en œuvre de mesures de transparence dans la sphère militaire à un programme politique étroit et de faire preuve d'un niveau approprié de transparence, ce qui est particulièrement important dans le contexte de l'opération militaire en cours dans le sud-est du pays.

La Fédération de Russie accorde toute l'attention voulue aux tâches visant à assurer un contrôle efficace de l'État sur la circulation des ALPC au niveau national et suit une politique responsable dans le domaine de la coopération militaire et technique avec les pays étrangers, guidée par les dispositions strictes de son système bien développé de contrôle des exportations. Conformément au Document de l'OSCE sur les ALPC, la Russie communique chaque année au Secrétariat de l'Organisation des informations sur ses exportations d'ALPC vers les États participants de l'OSCE et ses importations correspondantes en provenance de

ces États pour l'année civile précédente, ainsi que des données sur les ALPC illicites qui ont été retirées de la circulation et détruites à l'intérieur de ses frontières nationales.

Nous accordons de l'importance à la mise en œuvre des projets d'assistance concernant les ALPC et les SMC exécutés sur une base bilatérale. Ces quelques dernières années, des spécialistes du Ministère russe de la défense ont fourni une assistance pratique aux pays d'Asie centrale pour gérer le stockage et l'élimination de munitions et de missiles. Des activités ont par exemple été menées à bien au Tadjikistan pour l'élimination de missiles de systèmes de défense aérienne S-75 de conception soviétique. Une assistance a été fournie au Turkménistan en matière de comptabilisation des MANPADS et de contrôle de leur utilisation. Au Kazakhstan, les experts militaires se sont employés à améliorer le système pour le stockage et l'utilisation des munitions. Au Kirghizistan, les spécialistes se sont attachés à améliorer le système de gestion des armes de petit calibre.

En conclusion, je tiens à souligner que nous soutenons l'idée-force du débat, à savoir que les efforts visant à prévenir la dissémination incontrôlée des ALPC et des munitions conventionnelles, ainsi qu'à s'attaquer aux aspects humanitaires de cette problématique, contribueront au renforcement de la sécurité dans l'espace de l'OSCE et devraient être poursuivis de façon systématique. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt de participer aux débats de fond au cours de la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, prévue en octobre.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



---

**954<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL  
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES  
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,  
Distingués orateurs,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je voudrais commencer par remercier les intervenants de leurs précieuses contributions et réflexions sur le thème du dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, qui régit tous les aspects des ALPC, y compris la production, le transfert, le stockage, la collecte et la destruction de ces armes, et couvre également les contrôles à l'exportation. Le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, qui a été adopté en 2003, engage les États participants à entreposer leurs stocks nationaux de munitions conventionnelles de façon sûre et sécurisée. Il fournit des indicateurs que les États participants peuvent utiliser pour déterminer s'ils ont des munitions, des explosifs et/ou des artifices conventionnels en excédent et, le cas échéant, pour commencer à détruire ces excédents.

En conséquence, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a adopté plusieurs décisions relatives aux ALPC et aux SMC et approuvé un certain nombre de guides des meilleures pratiques sur ces sujets. En tant que Présidente du Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles, approuvés et largement acceptés par tous les États participants de l'OSCE, qui fournissent une compréhension commune des approches, des procédures, de la terminologie utilisée et même, dans certains cas, des caractéristiques techniques. Je suis heureuse de constater que les travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles se poursuivent à un rythme soutenu. Le groupe restreint d'experts examine actuellement quatre des projets de mise à jour de ces guides. Dans le prolongement, une réunion d'experts est prévue, qui sera présidée par les États-Unis d'Amérique, État chef

de file pour la mise à jour des trois guides des meilleures pratiques. Comme vous le savez, le projet de décision sur la mise à jour du Guide des meilleures pratiques sur la neutralisation des ALPC est actuellement à l'ordre du jour du Groupe de travail A du FCS. J'espère qu'il sera adopté par les États participants en temps utile.

Une fois de plus, je tiens à féliciter les États participants qui se mobilisent activement dans ce processus et j'invite les autres à se joindre à ces efforts.

Dans le contexte de la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, qui se tiendra les 13 et 14 octobre 2020, j'aimerais rappeler que lors de la première Réunion biennale, qui s'est tenue en 2018, les participants ont constaté que l'OSCE devait renforcer ses normes, meilleures pratiques et dispositifs relatifs aux ALPC et aux SMC afin de mieux répondre aux défis actuels et émergents et de prévenir, combattre et éliminer le détournement des ALPC et des munitions conventionnelles. Je voudrais souligner que le meilleur moyen d'y parvenir est de renforcer le lien entre les meilleures pratiques et les projets d'assistance pratique.

Le travail de révision et de mise à jour des guides accompagne et complète le travail important réalisé dans le cadre de nos projets d'assistance dans le domaine des ALPC et des SMC. À cet égard, je voudrais profiter de cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au colonel Hans Lampalzer, nouveau Coordonnateur de la Présidence du FCS pour les projets d'assistance sur les ALPC et les SMC. Je voudrais vous rappeler que deux réunions du Groupe informel d'Amis sur les ALPC et les SMC se sont tenues conjointement avec l'ancien Coordonnateur, le Colonel László Szatmári, dans le but de se recentrer sur les aspects normatifs et pratiques des efforts déployés par l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC et de les renforcer mutuellement. Comme vous vous en souviendrez, ces réunions conjointes ont été très bien accueillies par les États participants. Cette méthode de travail commune nous permet d'aborder des questions relatives aux ALPC et aux SMC de manière plus efficace, en renforçant les liens entre les normes et les règles et la mise en œuvre pratique des projets d'assistance.

J'ai donc été heureuse d'entendre, dans les discours et les exposés d'aujourd'hui de l'Ambassadeur Koja, de la Mission de l'OSCE à Skopje, et de M<sup>me</sup> Petrova, de la Commission nationale sur les ALPC de Macédoine du Nord, que les guides de l'OSCE sur les ALPC ont été effectivement utilisées pour poursuivre l'élaboration du cadre réglementaire, des procédures opérationnelles standard et des programmes de formation sur la sécurité et la gestion des ALPC pour le Ministère de l'intérieur de Macédoine du Nord.

En outre, je suis également ravie d'annoncer que, lors de notre dernière réunion du Groupe informel d'Amis, les structures exécutives de l'OSCE ont déjà présenté les enseignements tirés de la mise en œuvre de certains des guides sur les ALPC et les munitions conventionnelles grâce à leur travaux pratiques sur certains projets d'assistance. Ils fournissent un retour d'information direct sur leur valeur pratique ainsi que des recommandations pour continuer à les améliorer. L'objectif ultime de ces exercices est d'améliorer l'efficacité et les résultats des projets de l'OSCE relatifs aux ALPC et aux SMC et de garantir la plus grande valeur possible pour relever les défis connexes. Il appartient évidemment aux États participants d'examiner les recommandations à l'appui du processus ordinaire de mise à jour des guides.

En ce qui concerne l'ordre du jour proposé pour la Réunion biennale, je considère qu'il est très utile de mettre l'accent sur le mécanisme d'assistance prévu dans les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, d'entendre les points de vue des donateurs, de discuter de l'application pratique des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles et d'appliquer d'autres normes internationales pertinentes aux projets d'assistance. Les résultats de la Réunion biennale sur les ALPC et les SMC constitueront une ligne directrice essentielle sur laquelle le Conseil ministériel de Tirana pourrait faire fond.

En conclusion, chers collègues, je voudrais vous remercier une fois de plus du soutien apporté au travail du Groupe informel d'Amis et vous encourager à rester activement mobilisés.

Merci de votre attention. Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/960  
16 September 2020  
Annex 7

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**954<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LES  
PROJETS D'ASSISTANCE CONCERNANT LES ARMES LÉGÈRES ET  
DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE MUNITIONS  
CONVENTIONNELLES (AUTRICHE)**

Madame la Présidente,  
Excellences,  
Chers collègues,

Permettez-moi de prendre la parole en ma qualité de nouveau Coordonnateur pour les projets d'assistance concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC).

Je tiens, tout d'abord, à exprimer ma gratitude à la Présidence allemande du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et à la Troïka du FCS pour m'avoir nommé Coordonnateur. C'est un honneur pour moi de soutenir la Présidence du FCS dans l'élaboration et l'exécution de son programme/ses activités concernant la mise en œuvre de projets relatifs aux ALPC et aux SMC et de coopérer avec les délégations auprès de l'Organisation et les représentants des États participants de l'OSCE au nom de la Présidence du FCS.

Le fait que ce premier dialogue de sécurité soit consacré aux armes légères et de petit calibre souligne l'importance que la Présidence du FCS accorde à ce thème. Une des attributions et des responsabilités du Coordonnateur consiste à tenir la plénière du FCS et ses groupes de travail informés des progrès des débats et de la mise en œuvre, le cas échéant. À cet égard, permettez-moi de vous informer qu'au cours du deuxième trimestre de 2020, malgré les difficultés posées par la pandémie, les États participants ont financé et soutenu par des contributions en nature la mise en œuvre de 17 projets d'assistance concernant les ALPC et les SMC aux niveaux national et régional pour un budget total de plus de 30 millions d'euros. Outre les contributions en nature, 60 % des fonds nécessaires ont déjà été promis par des États participants.

Permettez-moi de remercier tous les donateurs d'avoir fait preuve d'un solide engagement. Compte tenu du fait que certains projets sont pendants et des risques découlant des stocks de munitions conventionnelles et d'ALPC obsolètes, j'encourage tous les États

participants à soutenir sans réserve et permettre la réalisation de nouveaux progrès. Je saisis par ailleurs cette occasion pour remercier les États participants ci-après de leurs précieuses contributions aux projets de l'OSCE relatifs aux ALPC/SMC au cours du troisième trimestre de 2020 :

- États-Unis d'Amérique, 3 885 000 euros pour des activités de projet en Ukraine et au Kirghizistan ;
- Allemagne, 1 206 010 euros pour des activités de projet en Albanie, en Macédoine du Nord, au Kosovo, au Kirghizistan et en Serbie ;
- Hongrie, 250 000 euros pour des activités de projet en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro ;
- Norvège, 18 372 euros pour des activités de projet en Bosnie-Herzégovine.

Dans le contexte du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, la transparence sert de mesure de confiance. À cet égard, permettez-moi d'appeler votre attention sur une nouvelle brochure publiée par la Section d'appui au FCS (FSC.DEL/185/20 du 16 septembre 2020) et axée sur le portefeuille de projets de l'OSCE en Europe du Sud-Est et de la remercier de ses efforts.

Madame la Présidente,  
Excellences,  
Chers collègues,  
Chère Ilona,

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous !

Merci de votre attention. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/960  
16 September 2020  
Annex 8

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**954<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 960 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE**

Madame la Présidente,  
Excellences,  
Chers collègues,

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais, ayant écouté et lu attentivement certaines des déclarations faites aujourd'hui, je suis obligé de rappeler à tous les États participants de l'OSCE le statut de neutralité du Kosovo-Metohija.

Je tiens à rappeler une fois de plus que le Kosovo-Metohija, sous administration intérimaire de l'Organisation des Nations Unies, est soumis à la résolution 1244 (1999) juridiquement contraignante du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je prie donc toutes les délégations de respecter le statut de neutralité de l'organisation dont nous sommes des participants.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.

---

**954<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 960 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Avant d'aborder la partie principale de notre déclaration, nous estimons une fois de plus nécessaire de rappeler aux délégations de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Union européenne et du Royaume-Uni que la République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol jouissent intégralement du statut d'entités constitutives de la Fédération de Russie. Il n'y a pas là matière à débat. La République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol ont été incorporées à notre pays conformément à la volonté de leurs peuples multi-ethniques et aux normes du droit international. Cette décision cadre parfaitement avec l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui proclame le « respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ». Toute tentative de remettre en question l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie est absolument inacceptable. Le choix qu'ont fait les habitants de la Crimée et de Sébastopol de s'unir à la Russie est parfaitement légitime et doit simplement être accepté.

Nous demandons instamment à nos partenaires de mettre fin à leurs tentatives de diaboliser les activités militaires de la Russie en mer Noire. Depuis l'époque où la Crimée faisait partie de l'Ukraine, la qualité de notre présence militaire dans la région est restée inchangée dans les faits. Il va de soi que nous modernisons nos forces et nos capacités étant donné que l'OTAN rapproche son infrastructure des frontières de la Russie. Mais nos efforts sont entièrement proportionnés à nos besoins réels en ce qui concerne le renforcement de notre défense et de notre sécurité. En outre, la Russie accorde une importance particulière aux mesures de renforcement de la confiance dans la région et fait preuve du maximum de transparence lorsqu'elle conduit des exercices en y invitant des observateurs étrangers. C'est à nos partenaires qu'il revient de décider d'exercer ce droit ou non.

La déclaration politisée d'un représentant ukrainien au sujet des « mesures délibérées visant à détériorer la situation » en mer Noire prétendument prises par la Russie a été faite dans le contexte d'une réelle intensification de l'activité militaire ukrainienne dans la région. Le Gouvernement ukrainien procède par exemple à des exercices reposant sur des scénarios agressifs et la participation de forces des États membres de l'OTAN, et il s'emploie par ailleurs activement à moderniser son infrastructure militaire, à renforcer ses capacités militaires et à tester de nouveaux systèmes d'armes. Qui plus est, les autorités à Kiev ne

cachent guère que ces systèmes sont destinés à être utilisés contre la Russie. Une telle activité militaire de l'Ukraine avec un soutien extérieur déstabilise clairement la situation.

La Fédération de Russie prône le maintien de la paix et de la stabilité dans la région de la mer Noire. Nous considérons que les pays littoraux ont tout ce dont ils ont besoin pour résoudre indépendamment des problèmes de sécurité communs en s'appuyant sur les mécanismes de coopération existants. Nous demandons instamment à tous les États de la mer Noire de revenir à une pleine coopération dans le cadre du Groupe de coopération navale de la mer Noire (BLACKSEAFOR), de l'opération Harmonie en mer Noire et du Document sur les mesures de confiance dans le domaine naval en mer Noire.

La déclaration faite aujourd'hui par la délégation ukrainienne a constitué un nouvel exemple d'incitation à une rhétorique de confrontation. Ce n'est là qu'une nouvelle tentative de dissimuler le fait que l'Ukraine continue de mener une guerre contre son propre peuple dans le Donbass en violation de l'Ensemble de mesures de Minsk (approuvé par la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU), tout en tentant de faire porter la responsabilité de tous ses malheurs à un État voisin.

La délégation de la Fédération de Russie ne considère pas qu'il soit nécessaire de continuer d'écouter les exercices de propagande de la délégation ukrainienne ou de débattre de thèmes imposés par cette dernière, d'autant plus que l'Ukraine est en fait, à ce stade, dirigée de l'extérieur et n'est plus un acteur indépendant dans les relations internationales.

Parallèlement, je tiens à souligner que nous ne refusons pas d'avoir des échanges de vues avec les États participants de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la situation en Ukraine. Nous sommes disposés à participer à un débat professionnel et dépolitisé basé sur des faits objectifs.

Madame la Présidente,

Notre position concernant le conflit interne ukrainien demeure inchangée : l'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 doit être intégralement mis en œuvre grâce à un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités à Donetsk et Louhansk. La Fédération de Russie, en sa qualité de médiatrice aux côtés de l'OSCE, de l'Allemagne et de la France, est disposée à le faciliter par tous les moyens possibles.

L'accord conclu par les parties au conflit interne ukrainien le 22 juillet dans le cadre du Groupe de contact trilatéral (GCT) sur des mesures additionnelles pour renforcer le régime de cessez-le-feu a constitué une avancée importante dans la mise en œuvre des accords de Minsk et des instructions données au sommet au format Normandie tenu à Paris en décembre 2019. D'après la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO), depuis l'entrée en vigueur des mesures dans la zone de confrontation armée le 27 juillet, aucune victime civile ou destruction d'infrastructure civile n'a été recensée dans le Donbass à la suite des bombardements.

Malheureusement, dans ce contexte, la MSO signale régulièrement des violations des accords ayant été conclus. Elle a en particulier recensé des cas de tirs d'armes, de fortification de positions de combat et de déploiement de matériel militaire dans des localités. Depuis début septembre, d'après la Mission, du matériel militaire appartenant aux forces armées

ukrainiennes a été repéré à proximité de bâtiments résidentiels à 17 reprises contre une seule fois seulement dans le cas de la milice.

En sa qualité de comédiateur du processus de paix, la Russie est profondément préoccupée par la rupture de l'accord conclu le 9 septembre au cours d'une réunion extraordinaire du GCT tenue par visioconférence et portant sur l'inspection commune par des représentants du Gouvernement ukrainien et du Donbass, avec la participation de l'OSCE, de la situation près de la localité de Shumy située non loin de la ligne de contact, où des travaux de génie effectués sur des positions militaires ukrainiennes avaient été signalés. Sous des prétextes fantaisistes, les inspecteurs se sont vu refuser l'accès à la zone et des tentatives ont été faites d'empêcher les représentants du Donbass de participer à la visite.

Nous demandons au Gouvernement ukrainien d'adopter une approche responsable dans la mise en œuvre de ces accords, qui ont confirmé une fois de plus que des progrès peuvent être accomplis s'il y a une volonté politique en ce sens.

Madame la Présidente,

La confrontation armée dans le Donbass a coûté la vie à plus de 13 000 personnes. C'est le prix que les habitants du Donbass ont eu à payer pour avoir désapprouvé la voie suivie par les responsables politiques qui sont arrivés au pouvoir il y a presque sept ans, à la suite du coup d'état anticonstitutionnel perpétré en Ukraine. Les pertes massives en vies humaines, les violations des droits de l'homme persistantes et les cas de victimisation et de torture par l'armée ukrainienne ont tous été consignés dans des rapports établis par des organisations internationales respectées. La poursuite des violences dans le Donbass est inacceptable.

Le Gouvernement ukrainien devrait mettre fin immédiatement à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, déplacer ses armes vers les sites de stockage désignés, dissoudre tous les groupes illégaux et retirer le matériel militaire et les mercenaires étrangers d'Ukraine. Le blocus socio-économique inhumain de la région devrait être levé et la région elle-même se voir attribuer un statut spécial sans tarder. Toutes les obligations incombant à l'Ukraine au titre des accords de Minsk doivent être remplies. Les mesures politiques et de sécurité sont étroitement liées entre elles et devraient être mises en œuvre simultanément. Sans résoudre les questions politiques, un règlement global de la crise en Ukraine est impossible. Nous insistons sur le fait que la mise en œuvre pratique de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions données au sommet au format Normandie tenu à Paris est de la responsabilité directe du Gouvernement ukrainien.

Le mépris de l'Ukraine pour l'exécution des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre des instruments politico-militaires de l'OSCE est source de grave préoccupation. Il existe de nombreuses preuves de violations par le Gouvernement ukrainien des dispositions du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Dans le sud-est du pays, des activités militaires sont menées qui, à différents moments, ont atteint le seuil des quelque 70 000 hommes et se sont appuyées sur d'importantes quantités de matériel lourd. Qui plus est, le Gouvernement ukrainien ne fournit pas les notifications requises en vertu du Document de Vienne 2011 et n'invite pas d'observateurs dans cette zone. Nous tenons à rappeler que les mesures de transparence prises à titre volontaire ne peuvent remplacer la mise en œuvre des dispositions obligatoires du Document de Vienne.

La crise qui persiste en Ukraine est le résultat du coup d'état de février 2014, qui a été orchestré, financé et organisé de l'étranger et qui a conduit à la confrontation armée dans le Donbass et aux souffrances de millions de civils ukrainiens. Pendant plus de six ans, les partenaires occidentaux du Gouvernement ukrainien n'ont pas vraiment cherché à promouvoir une véritable cessation des hostilités et un règlement politique de la crise. Au contraire, ils donnent en fait au Gouvernement ukrainien le feu vert pour commettre des crimes de guerre dans l'est de l'Ukraine en fomentant de nouvelles violences armées, en formant l'armée ukrainienne et en alimentant l'Ukraine en armes et en matériel, qui se retrouvent ensuite dans la zone de confrontation armée. Cela n'est pas propice à une réduction des tensions militaires, comme les partenaires occidentaux l'appellent régulièrement de leurs vœux, et encourage plutôt la « partie guerrière » à Kiev et ses aspirations belligérantes concernant le Donbass.

Nous tenons à souligner que les États participants qui fournissent une assistance militaro-technique sous quelque forme que ce soit au Gouvernement ukrainien partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes parmi la population civile et de la poursuite des destructions dans le Donbass. Qui plus est, leurs actions sont contraires à la lettre et l'esprit du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre ainsi qu'aux Principes de la CSCE régissant les transferts d'armes classiques. Nous demandons à nos partenaires de s'acquitter intégralement et de façon responsable de leurs obligations, ce qu'ils prônent régulièrement eux-mêmes.

Notre position concernant la tenue d'une réunion des ministres des affaires étrangères ou un sommet au format Normandie est bien connue : les accords conclus par les dirigeants de nos pays à Paris en décembre dernier doivent d'abord être appliqués. Jusqu'à présent, aucun progrès sérieux n'a été observé. Nous voyons simplement apparaître toujours plus de problèmes liés aux changements constants (et, qui plus est, pour le pire) de position des autorités ukrainiennes s'agissant de leur engagement à mettre en œuvre les accords de Minsk.

Nous demandons à l'OSCE, à nos partenaires internationaux et aux « nourrices » externes de l'Ukraine d'user de leur influence sur les dirigeants ukrainiens pour les encourager à prendre des mesures pratiques dans l'intérêt de la paix et de l'entente civile aux fins de parvenir à une prompte mise en œuvre de l'Ensemble de mesures (approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU) dans son intégralité et de façon coordonnée sur la base d'un dialogue direct et durable entre le Gouvernement ukrainien et les autorités à Donetsk et Louhansk.

Merci, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/960  
16 September 2020  
Annex 10

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**954<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 960 du FCS, point 3 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE**

Madame la Présidente,  
Excellences,  
Chers collègues,

Le 9 septembre 2020, le Gouvernement de la République de Serbie a décidé de suspendre tous les exercices et activités militaires avec l'ensemble de ses partenaires pour les six mois à venir, sans exception.

La République de Serbie continuera cependant de s'acquitter de toutes les obligations internationales auxquelles elle a souscrit précédemment dans le domaine de la maîtrise des armements.

La République de Serbie reste bien entendu en communication avec tous ses partenaires mais, temporairement, sans souscrire à de nouvelles obligations dans le domaine de la coopération en matière de défense.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.